Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023 Publié le

N°08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Commune de QUINSAC

SEANCE DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 8

<u>Étaient présents</u>: M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON - Mme Florence GIROULLE - Mme Muriel JOUNEAU - Docteur Jean-Marie BARGUILLET - M. Jean-François TRON - Mme Michelle TURMO.

<u>Absents excusés</u>: Mme Beatrix FEY SERIGNAC - Mme Anne-Marie DESCUDET - M. Guillaume GOURSAUD - Mme Marie-José PAILLOUX

Pouvoir de : Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS à Mme Patricia SIMON

Secrétaire de séance : Mme Patricia SIMON

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE

M. Lionel FAYE demande aux membres du CCAS de se prononcer sur la participation à la **Mission Locale des Hauts de Garonne pour 2023** sachant que le montant de la participation est de 1,30 € par habitant (2 237 habitants), soit pour Quinsac : **2 908.10 €.**

Après en avoir délibéré,

le CCAS, à l'unanimité,

- Accepte de verser la participation demandée à la Mission Locale des Hauts de Garonne pour l'année 2023.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conformed Dice Président du C.C.A.S.

Gironde Chionel FAYE